



## OBJECTIFS

Ajouter un chien à sa carte professionnelle selon l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité avec un minimum de 70 heures de formation.

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public titulaire des prérequis :

- Être titulaire de la carte professionnelle valide délivrée par le CNAPS du stagiaire et d'un chien
- Carte nationale d'identité en cours de validité
- Papiers du chien valides (ICAD, vaccins et LOF)
- Chien ayant 12 mois révolu
- Test binôme maître-chien/chien avec le formateur
- SST valide

## MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Un terrain adapté répondant aux critères du CNAPS.  
Des moyens techniques pour les mises en situation  
Un environnement adapté pour les mises en situation pratique

## SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Evaluation de façon continue et régulière durant la formation.  
Délivrance d'une attestation de réussite exigée par le CNAPS pour l'ajouter sur la carte professionnelle.



: 70 heures minimum



: 5 personnes maximum



: Nous contacter



: Calendrier sur le site [www.coganconsulting.com](http://www.coganconsulting.com)

*Responsable pédagogique* : BOUMENDIL Erika

## PROGRAMME DE FORMATION

### AJOUT DE CHIEN

Agent de sécurité cynophile

70 HEURES MINIMUM



## PROGRAMME

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. *Ouverture de la formation*
2. *Obéissance, agilité et sociabilité*
3. *Maitrise du chien dans le cadre de la légitime défense*
4. *Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes*

*Le nombre d'heure dépend du test réalisé cependant il y a un minimum de 70 heures*